



CABINET DREUX

— SYNDIC - TRANSACTION - GESTION —

BARÈME D'HONORAIRES - Cabinet DREUX

21 Avenue de Sospel
04.93.35.93.38
secretariat@cabinetdmn.com
cabinetdmn.com

1. Honoraires de Vente Les honoraires sont à la charge du vendeur

MANDAT EXCLUSIF UNIQUEMENT
Nous n'acceptons aucun mandat simple

Appartement et Villa : 6% TTC du prix de vente
Terrain et fond de commerce : 10 % du prix de vente

(Le montant des honoraires de vente peut varier en fonction de la nature du bien et des spécificités du mandat signé.)

2. Honoraires de Location Les honoraires sont à la charge du Bailleur et du Locataire

Type de Logement	Honoraires TTC (par m ²)	Montant Total TTC
Logements vides	10 €/m ²	Suivant surface
Logements meublés	10 €/m ²	Suivant surface

(Les honoraires de location incluent la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.)

3. Honoraires de Gestion Locative

Type de Bien	Pourcentage des Honoraires TTC	Montant des Honoraires TTC
Biens locatifs (maison, appartement, etc.)	5 % du loyer mensuel	-

4. Honoraires de Réalisation d'État des Lieux

Type de Bien	Honoraires TTC (par m ²)	Montant Total TTC
Appartements	3 €/m ²	-
Maisons	3 €/m ²	-

5. Honoraires Divers

Prestation	Montant des Honoraires TTC
Estimation d'un bien	180 €

Mentions Légales

- Conformément à la loi, ces honoraires sont librement fixés par le cabinet.
- Ce barème est consultable dans les locaux de l'agence et sur le site web cabinetdmn.com.
- Les honoraires sont exprimés toutes taxes comprises (TTC).